



Bailleur / reproduction de clé / paiement

Par **LEY Marie**, le **19/11/2018** à **12:20**

Bonjour

En rentrant dans mon logement locatif, j'ai récupéré 3 clés

1 que j'ai toujours

1 qui est restée coincée dans la serrure, que j'ai conservé, mais qui ne fonctionne plus.

1 qui était chez le gardien mais qui ne m'a jamais été rendue lors de son départ.

J'ai donc dû refaire la clé manquante.

C'est une clé sécurisée qui nécessite normalement une carte de sécurité.

J'ai demandé cette carte à mon bailleur, mais il m'a dit qu'il ne l'avait pas.

Le serrurier a donc refait faire cette carte.

Mais tout cela coute cher.

Je sais que, vu la situation , je ne peux pas demander le remboursement de la clé à mon bailleur.

Mais suis je en droit de lui demander la prise en charge des frais de duplicata de la carte?

Enfin si je venais à prendre congé de l'appartement, est ce un problème si je rends bien les 3 clés, avec parmi elle la clé qui ne fonctionne plus ?

Merci beaucoup

Cordialement

Par **oyster**, le **20/11/2018** à **07:35**

Bonjour,

Le syndic possède la carte pour refaire la clef sur demande du bailleur....

La solution était sans doute de passer par le gardien ?

Par **LEY Marie**, le **20/11/2018** à **17:25**

Dans mon cas, je crois bien que le bailleur = le syndic, car c'est un immeuble detenu à 100% par le bailleur (social)

Concernant le gardien, il est parti du jour au lendemain et nous n'avons personne qui l'a remplacé.

La question reste donc ouverte.

Par **oyster**, le **21/11/2018 à 05:40**

Bonjour,
Si le syndic est en fait le bailleur, il possède la carte !

Par **LEY Marie**, le **22/11/2018 à 11:18**

Bonjour

Mais c'est bien là toute ma question.
Mon bailleur m'a répondu qu'il ne l'avait pas.
Puis je dans ce cas lui demander le remboursement de ces frais - étant donné qu'il aurait dû me fournir cette carte de sécurité?

Par **oyster**, le **23/11/2018 à 05:49**

Bonjour,
"la solution était sans doute de passer par le gardien"